

**MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT**

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

**Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38**  
[contact@dompierrezurmont.fr](mailto:contact@dompierrezurmont.fr)

Dompierre-sur-Mont, le 13/06/2022

*Compte rendu du Conseil Municipal du lundi 13 juin 2022 à 20h30*

Date de Convocation : 07.06.22

Nb de conseillers en exercice : 11

Date d’Affichage : 07.06.22

Présents : 10

Votants : 10

Etaient présents : BAKKER Jilles, BECAUD Thierry, CHAUVIN Romain, FATON Richard, GAY Didier. GERVAIS Valérie, JANOD Nelly, PIETRIGA Guy, PONCET Claude, VERNIER Fabienne.

Excusés : Marc MENOUIILLARD

Secrétaire de séance : BECAUD Thierry

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Guy PIETRIGA, Maire, déclare la séance ouverte à 20 h 30.

**Compte-rendu conseil** du lundi 10 mai 2022 : sans observation

**1 FTTH – Fibre à domicile**

Mme EPS chargée de la fibre à déplacé son rendez-vous. Une nouvelle rencontre est programmée le 30 juin à 9h00. Le sujet sera abordé une prochaine fois.

**2 Publicité des actes (délibération)**

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assuré sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d’une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

A l’unanimité le conseil décide de conserver l’ancienne méthode, publication sur papier et par affichage.

## **MAIRIE DE DOMPIERRE-SUR-MONT**

10, rue du 11 juillet 1944  
39270 DOMPIERRE-SUR-MONT

Tel. : 03.84.25.48.74 – fax : 09.72.31.88.38  
[contact@dompierresurmont.fr](mailto:contact@dompierresurmont.fr)

### **3 Sécurité village**

#### *a) Examen des devis et propositions*

La commission sécurité expose le projet de sécurisation de la circulation dans le village. Une large communication à la population sera faite dans le Dompierre-Mag de juillet et au panneau d'affichage de la mairie.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité moins 1 voix le projet d'implantation des panneaux et des feux, ainsi que le devis d'un montant de 15 643.23 € H.T..

Le conseil autorise le maire à solliciter la subvention de 25 % au titre des amendes de police et la prime exceptionnelle versée par le conseil départemental de 2500.00 €.

### **4 Lotissement**

A ce jour 4 parcelles ont été vendues devant notaire, une parcelle fait l'objet d'un permis de construire et un ménage a réservé fermement la parcelle n° 3 (délibération du 9 mai 2022).

### **Questions diverses :**

#### *1) Fête du village*

A ce jour le comité d'animation recense une soixantaine de réservations et espère que de nombreux habitants se décideront rapidement car le délai est court pour commander l'alimentation.

#### *2) Commune forestière du Jura*

Richard FATON ET Georges FATON (consultant) sont mandaté par le maire pour le représenter à l'assemblée générale de la COFOR le 25 juin à Saint Laurent en Grandvaux.

#### *3) Formation des élus*

Le maire informe les conseillers municipaux qu'ils peuvent bénéficier de formation dans l'exercice de leur mandat.

Les demandes doivent être déposées au secrétariat.

La séance est levée à 22h30.